

N° : DE/46/5.3/11.04.2022-4

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	11
Présents	33	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 11 Avril 2022, après convocation légale reçue le 05 avril 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Étaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Patricia COURTIER, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Emmanuelle ROCA, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. . Gêrome VIAU.

Étaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Gêrome VIAU), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Patrice DE CAMARET (pouvoir donné à Mme Florence GUILLAUME), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Annie MILET), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Christian RIOU (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER).

Étaient Absents non représentés :

M. Dominique DESFOUR, Mme Sandy GEIGER, M. Raymond PETIT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrome VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Remplacement de Monsieur Michel PERRAND conseiller communautaire
démissionnaire au sein du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie
d'Avignon (SCOT)**

Monsieur Christian Gros, président, indique à l'assemblée communautaire que par courrier réceptionné en date du 31 mars 2022 Monsieur Michel PERRAND, Conseiller Communautaire pour la commune de Bédarrides, informe le Président de la Communauté

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20220411-DE11042022_

d'Agglomération Les Sorgues du Comtat de son souhait de démissionner de son mandat de conseiller communautaire.

Par conséquent, il convient de remplacer Monsieur Michel PERRAND délégué au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral date du 21 décembre 2021, portant sur la transformation de la CC Les Sorgues du Comtat en CA Les Sorgues du Comtat ;

Vu l'adhésion de la communauté de communes les Sorgues du Comtat au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT) ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT) ;

Vu la délibération n° DE/44/5.3/20.07.2020-17 portant sur la désignation des conseillers au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT)

Considérant que les statuts du Syndicat, prévoient que « les établissements publics de coopération intercommunale composés de 4 à 6 communes disposent de 9 sièges. »

Vu la candidature de Monsieur Jean-Claude RUSCELLI ;

Le Conseil communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE conformément à l'article 236 de la loi n°2022-217 du 21 février dernier dite "loi 3DS" qui complète l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales de ne pas procéder au scrutin secret.

DESIGNE Monsieur Jean-Claude RUSCELLI (Bédarrides) membre titulaire représentant de la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SCOT) en remplacement de Monsieur Michel PERRAND démissionnaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :